

24 - Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique pour les particuliers et versement d'une subvention d'équipement à l'association Vélocampus

M. l'Adjoint CYPRIANI, Rapporteur : Dans le premier programme de l'Agenda 21 2006-2008, était proposée une aide aux particuliers afin qu'ils s'équipent de vélos à assistance électrique. Cette mesure est reconduite dans le cadre du second programme pour y trouver son application.

Il est proposé le versement d'une aide de 20 % du coût TTC du cycle, plafonnée à 150 € et attribuée dans les conditions suivantes :

- personne majeure domiciliée sur le territoire de Besançon,
- une seule aide par personne et par foyer non renouvelable,
- aides satisfaites selon l'ordre d'arrivée et dans la limite des crédits budgétaires de l'année en cours (budget annuel de 15 000 €).

Un cahier des charges permettrait d'orienter les achats sur des vélos d'une certaine qualité.

L'opération débutera au 1^{er} avril 2011 à l'occasion de la semaine du développement durable.

Une enquête d'évaluation sera réalisée par la Ville de Besançon à la fin de l'opération en 2013.

Un rendu compte des aides versées sera effectué annuellement auprès du Conseil Municipal.

En parallèle, une aide de 5 000 € sera versée à l'Association Vélocampus pour favoriser son développement. En cas d'accord, cette aide sera prélevée au chapitre 204.23.2042.10015.400 qu'il conviendra d'abonder par un transfert d'égal montant de l'imputation 21.830.2188.3619.10003 proposé lors de la décision modificative n° 1.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider la mise en place d'une aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique en direction des particuliers,
- valider la démarche proposée,
- approuver le versement d'une subvention d'équipement à l'association Vélocampus d'un montant de 5 000 €,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

«**M. Pascal BONNET** : Sans relancer le débat, je voudrais juste profiter de ce point pour rapidement dire que je trouve tout à fait intéressant ce qu'a évoqué tout à l'heure Eric ALAUZET, de réfléchir à une modération de nos consommations d'électricité visant à fermer les centrales anciennes. De la même façon qu'on a ici une réflexion pour en matière de déchets ne pas créer de nouveaux incinérateurs, je crois que là il y a une réflexion pragmatique qui peut nous réunir.

M. LE MAIRE : Absolument. Nous sommes engagés dans un plan qui s'appelle les 3 x 20 avec des objectifs à court terme. La Ville est engagée aussi dans une politique d'économie forte en matière d'énergie. Je rappelle que depuis 1983 nous consommons, avec un périmètre augmenté, 40 % d'énergie en moins, que nous avons aussi dans le cadre de notre Agenda 21 et dans notre Plan Climat Energie Territorial au niveau de la Ville et de l'Agglo, des opérations qui vont dans ce sens avec la recherche d'énergies renouvelables, d'économies d'énergie, qu'au niveau de nos offices logeurs beaucoup d'actions sont mises en place. Je crois d'ailleurs que nous sommes reconnus au niveau français, voire même européen, comme étant une ville leader dans ce domaine et il faut que nous puissions tous ensemble continuer dans cette voie.

M. Jean-Sébastien LEUBA : Monsieur le Maire, je voulais juste vous préciser la raison de mon abstention en commission. Je suis intervenu il y a plusieurs semaines sur le sujet. Ce dossier a été modifié puis retiré du conseil municipal. Il a été présenté de nouveau en commission et le jour même il y a eu un changement de nature du dossier puisque maintenant il ne s'agit plus de simplement des vélos à assistance électrique mais également du projet Vélocampus. Il ne s'agit pas du tout de remettre en cause notre fil rouge qui est le développement durable, ça j'y tiens. Simplement ce projet s'inscrit dans le cadre de l'Agenda 21 et comme tout dossier qui s'est inscrit dans le cadre de l'Agenda 21 il mérite aussi débat. Ce n'est pas forcément parce que l'on a voté l'Agenda 21 que sur les domaines d'application on est obligé de voter la même chose. Moi personnellement je souhaite que l'on conserve le caractère incitatif de ces aides en fonction des populations. Il me semble qu'une aide incitative, comme son nom l'indique, c'est avant tout une aide qui sert à déclencher l'achat, donc dans le cadre de ce dossier ce sera le plus souvent une aide financière de 150 € pour des vélos d'un coût entre 700 et 2 000 €. Donc ce sera un achat conséquent pour ceux qui gagnent peu et ce sera un peu plus anecdotique pour les catégories beaucoup plus aisées. Donc il ne s'agit plus d'aide incitative puisque pour certains ce sera juste un bon d'achat et pour d'autres ce sera un investissement très important. Personnellement je souhaite que l'on fasse vraiment le choix du développement durable pour tous. On a un devoir, il me semble que c'est aussi celui de l'accessibilité de nos politiques de développement durable pour tous. Dans le cadre de certaines aides, notamment sur les panneaux photovoltaïques, on a fait une différenciation des aides à l'achat ; pourquoi ne pourrait-on pas le faire sur les vélos à assistance électrique ? Je sais que ce genre de système n'est pas simple à mettre en place pour des gens qui sont en difficultés par rapport à d'autres qui ont des moyens financiers importants mais c'est aussi cette complexité qui permet de redonner de l'équité dans nos politiques et aux plus modestes d'accéder au développement durable. On a ici l'occasion de permettre à tous d'y accéder, je pense qu'il ne faut pas la laisser passer. On a cité plusieurs exemples dans nos débats à Paris, Lyon, qui sont donc dirigées par des socialistes, Lons-le-Saunier par l'UMP ; on n'a pas parlé de Montreuil qui fait des choses très bien. Je ne demande pas qu'on fasse la même chose, même s'ils font mieux à mon avis, puisqu'ils ont fait le choix des véhicules à assistance électrique partagés. Le budget est totalement différent mais même si c'est difficile et imparfait ils ont choisi par exemple l'indexation sur le quotient familial. Sans aller jusque-là, on pourrait peut-être faire le minimum, c'est-à-dire un tarif adapté aux demandeurs d'emploi ou aux étudiants ou aux familles nombreuses ou aux jeunes ménages ou aux plus de 60 ans. On a parlé tout à l'heure de l'Analyse des Besoins Sociaux, je pense qu'il faut s'inscrire dedans. Je sais qu'on donne des aides pour d'autres projets sans forcément prendre en compte cette indexation mais là il me semble qu'on peut la mettre en place et je souhaite juste ce soir qu'il y ait une évolution de ce texte sur la nécessité de développer le pilier social du développement durable. La subvention de Vélocampus me semble nécessaire et je l'approuve vraiment à 100 % mais comme le rapport est lié au vélo à assistance électrique, je m'abstiendrai sur ce dossier.

M. LE MAIRE : Tout cela a déjà été étudié entre autres en Municipalité à laquelle tu assistais et nous avons convenu qu'il n'était pas possible de mettre en place un système se basant sur le quotient familial, que c'était beaucoup trop complexe. C'est une politique parmi d'autres que je soutiens ; en plus on propose une subvention à Vélocampus, ce qui à mon avis est une bonne chose. C'est un dispositif de plus parmi d'autres et je voterai sans hésitation pour ce rapport.

Mme Catherine GELIN : Je trouve que l'idée est intéressante. Cependant pour certaines personnes qui effectivement ne pourraient pas acheter un vélo entre 700 et 1 500 €, il existe des adaptateurs qui coûtent environ 500 €. Si ces personnes mettaient un adaptateur sur leur vélo, seront-elles subventionnées dans le cadre de ce dispositif ? Il existe également des solex électriques donc on pourrait aller aussi là-dessus. Ensuite sur l'usage de ces vélos, il faudra bien les stationner quelque part, qu'est-ce qu'il est prévu derrière pour leur stationnement, qu'ils soient publics ou privés ?

M. LE MAIRE : Les vélos électriques stationnent dans des anneaux comme les autres. Si vous êtes une spécialiste, vous devez savoir que la batterie qui pèse quelques grammes s'enlève. Vous la remontez avec votre téléphone et avec une prise multiple, vous chargez d'un côté le téléphone et de l'autre côté votre batterie et le soir vous repartez avec. Il ne faut pas se prendre la tête avec cela. Je pense que c'est un bon dispositif. Maintenant faut-il effectivement aller jusqu'aux adaptateurs électriques ? Je ne savais même pas que cela existait mais je pense que c'est un sujet qui peut être discuté en commission. Vous savez, on a mis en place beaucoup de dispositifs et c'est toujours un peu injuste. Quand on finance les

panneaux photovoltaïques, on finance des gens qui ont une maison, quand on finance le ravalement des façades qui a transformé cette ville, on finance les propriétaires de maisons, donc ce n'est jamais totalement juste. Pour les personnes qui ont peu de moyens, il existe à Besançon des organismes comme «la Roue de Secours» par exemple, qui mettent à disposition de personnes qui n'en n'ont pas et qui n'ont pas les moyens d'en acquérir, des vélos, des scooters, des mobylettes, pour leur permettre d'aller tout simplement travailler le matin.

M. Benoît CYPRIANI : Si je peux répondre brièvement aux questions de Jean-Sébastien LEUBA, finalement elles reflètent des questions qui avaient été posées par beaucoup d'élus de la majorité municipale et on y a répondu en Municipalité. Je rappelle que le vélo électrique s'adresse à ceux qui considèrent que Besançon est trop compliquée pour faire du vélo, à cause des collines, à cause de la distance etc., avec le vélo électrique, tous ces obstacles sont levés. Bien sûr il ne s'adressera jamais à ceux qui préfèrent conserver leur voiture, à ceux qui préfèrent rouler en bus ou avec des vélos normaux...

M. LE MAIRE : ou en tramway...

M. Benoît CYPRIANI : Concernant la conditionnalité des aides, Jean-Sébastien LEUBA a parlé du photovoltaïque. Le photovoltaïque ne nous pose pas de problème car les dossiers sont instruits par la Région et lorsque la Région accorde son aide, on participe également, ce n'est pas plus compliqué que cela. Par contre on n'a pas les moyens d'ouvrir un guichet supplémentaire avec du personnel supplémentaire pour instruire des dossiers dans le cadre de ce nouveau dispositif.

Pour une aide somme toute très minime, ça coûterait fort cher. Je rappelle que quand le Gouvernement donne une prime à la casse pour les voitures, ça ne choque personne et pourtant il n'y a pas de conditionnalité de ressources. Quand nous distribuons des ordinateurs à tous les élèves de la Ville, cela ne choque personne et pourtant il n'y a pas de conditionnalité de ressources.

Concernant l'adaptateur, j'avoue que je ne connais pas la question. En tout cas si on devait l'aider, ce serait maximum 20 % mais on ne l'a pas prévu là.

Mme Nozhat MOUNTASSIR : Je voudrais juste ajouter par rapport aux personnes qui sont en difficultés, qu'on peut associer le microcrédit».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable (3 pour, 1 contre, 1 abstention) de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 25 mars 2011.